FLEURY
LES-AUBRAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2026PM135
Interdiction de circulation et de stationnement
Spectacle pyrotechnique (Parc de la Princesse de Lamballe)
le samedi 21 novembre 2026

La Maire de FLEURY-LES-AUBRAIS,
Vu le code général des collectivités territoriales, articles L2211-1 et L2213-3 et L2215-1,
Vu le code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1,8 partie, signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié le 6 novembre 1992.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation dans les rues du Sous-Lieutenant Balloco et Henri Sellier, à l'occasion du spectacle pyrotechnique pour les 20 ans de la Passerelle le samedi 21 novembre 2026.

Considérant que le tir du feu d'artifice dans le parc de Lamballe, nécessite la mise en place de mesures de sécurité.

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : A l'occasion du spectacle pyrotechnique le samedi 21 novembre, le stationnement et la circulation seront interdits à partir de 8 h 00 jusqu'à 22 h 00 dans les rues suivantes :

- rue du Sous-Lieutenant Balloco dans sa partie comprise entre la rue de l'Adjudant-Chef Gautier et la rue Henri Sellier.
- rue Henri Sellier dans sa partie comprise entre la rue du Sous-Lieutenant Balloco et la rue Henri Wallon.

ARTICLE 2 : Les véhicules restés en stationnement aux endroits indiqués à l'article 1 du présent arrêté seront considérés en stationnement très gênant, conformément à l'article R 417-10 du code de la route et à ce titre susceptible d'être déplacés ou enlevés et mis en fourrière sur ordre des services de Police.

ARTICLE 3 : Des panneaux mobiles réglementaires d'interdiction de stationner, portant la mention «Article R 411-25 – Article R 417-10 – Article R 411-8 du code de la Route» seront mis en place en temps utile aux endroits appropriés par le Service Voirie.

ARTICLE 4 : A partir de 8 h 00 jusqu'à 18 h 30, des barrières vauban avec panneau « sens interdit » seront installées afin d'interdire la circulation aux endroits suivants :

- rue du Sous-Lieutenant Balloco angle rue de l'Adjudant-Chef Gautier.
- rue Henri Sellier angle rue du Sous-Lieutenant Balloco.
- rue Henri Sellier angle rue Henri Wallon.

ARTICLE 5 : Des panneaux de déviation seront mis en place aux endroits appropriés par les services de la Ville.

ARTICLE 6 : A partir de 8 h 00 jusqu'à 18 h 30, des barrières vauban avec panneau « route barrée à 200 mètres » seront installées aux intersections suivantes :

- rue Georges Popot angle rue Romain Rolland.
- rue Henri Sellier angle rue de la Paix.
- rue Sous-Lieutenant Balloco angle rue Marx Dormoy.

ARTICLE 7 : A partir de 18 h 30, des barrières amovibles anti-véhicule assassin (BAAVA) seront installées dans les rues suivantes :

- rue du Sous-Lieutenant Balloco angle rue de l'Adjudant-Chef Gautier.
- rue de l'Adjudant-Chef Gautier angle rue du Sous-Lieutenant Balloco.
- rue Georges Popot angle rue du Sous-Lieutenant Balloco.
- rue Henri Sellier angle rue Henri Wallon.
- rue Henri Sellier angle rue de la Paix.

ARTICLE 8 : Le feu d'artifice sera tiré le samedi 21 novembre 2026 entre 19 h 30 et 20 h 30 au Parc de la Princesse de Lamballe.

ARTICLE 9 : La zone de tir arrêtée par le chef artificier responsable du tir sera délimitée par des barrières ou tous moyens équivalents, maintenant les spectateurs à une distance de sécurité suffisante.

ARTICLE 10 : L'accès de la zone de préparation du tir ne sera accessible qu'aux personnes qualifiées et autorisées par le responsable du tir, renforcé par un gardiennage privé.

ARTICLE 11 : Les mortiers seront orientés vers une direction hors de tous dangers, à l'initiative des artificiers.

ARTICLE 12 : Après le tir, en présence du chef de tir responsable, il sera procédé à l'enlèvement des déchets d'artifices et des pièces défectueuses. Les artifices seront mis en lieu sûr.

ARTICLE 13 : La posture « été-automne 2026 » place l'ensemble du territoire national au niveau « Vigilance renforcée », et afin de neutraliser les accès à la manifestation, un barriérage complet du périmètre (cf. plan) avec barrières Vauban sera mis en place dès le vendredi 20 novembre 2026 aux endroits cité ci-dessous dans le Parc de la Princesse de Lamballe par les agents de la Ville.

- le long de la rue du Sous-Lieutenant Balloco dans sa partie comprise entre la rue de l'Adjudant-Chef Gautier et la rue Henri Sellier.
- le long de la rue Henri Sellier dans sa partie comprise entre la rue du Sous-Lieutenant Balloco et la rue Henri Wallon.

- des blocs de barrières Vauban seront mis en place à trois endroits du côté du boulevard de Lamballe, accompagnés de véhicules de police.

ARTICLE 14 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
- M. le Responsable du centre d'interventions et de secours de Fleury-les-Aubrais,
- M. le Responsable de la société KEOLIS,
- M. le Directeur de la sécurité et de la tranquillité publique de Fleury-les-Aubrais,
- M. le responsable du service Manutention,
- M. le Directeur de la communication,

Pour en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

Fleury-les-Aubrais, le 02 NOV. 2026

Pour Madame la Maire
et par délégation,
l'Adjoint à la Maire délégué
des finances, des ressources
humaines et de l'urbanisme

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Bruno LACROIX

Le présent arrêté
A été publié / affiché / notifié le 02 NOV. 2026

Le Tribunal administratif d'Orléans peut-être saisi par voie de recours fermé conte la présente décision pendant **un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :**
- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité :
- date de sa publication et/ou de sa notification.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr

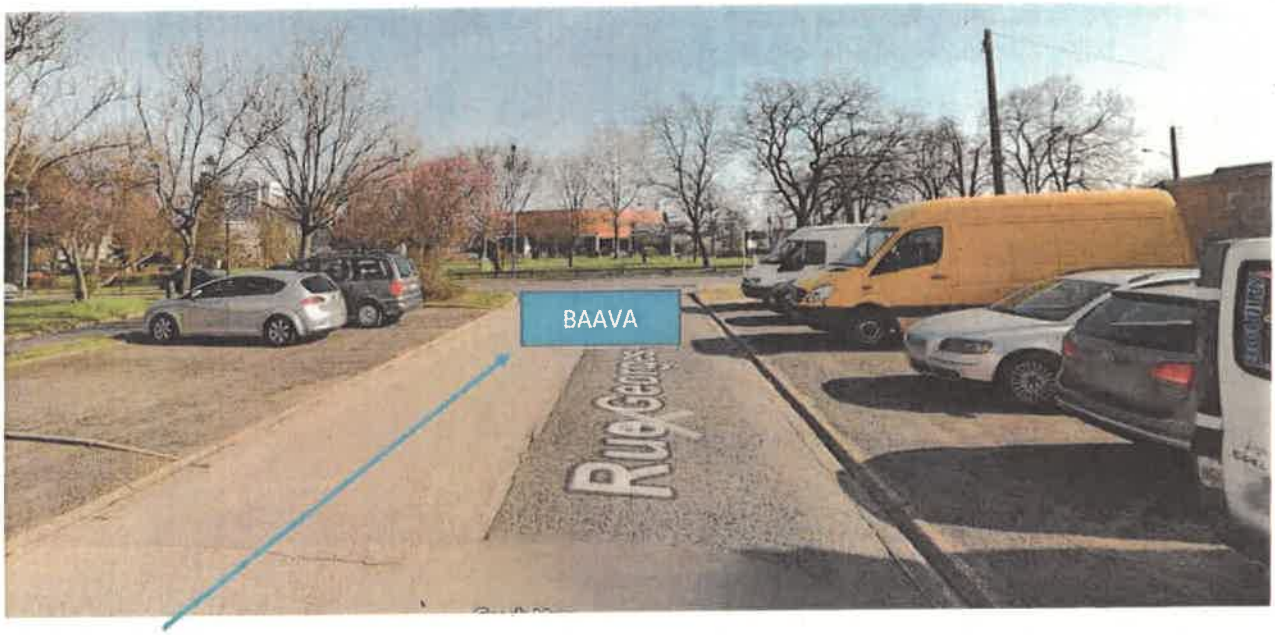


1 BAAVA rue de l'Adjudant-Chef Gautier angle rue du Sous-Lieutenant Balloco.

1 BAAVA rue du Sous-Lieutenant Balloco angle rue de l'Adjudant-Chef Gautier.



1 BAAVA rue Henri Sellier angle rue de la Paix.



1 BAAVA rue Georges Popot angle rue du Sous-Lieutenant Balloco.



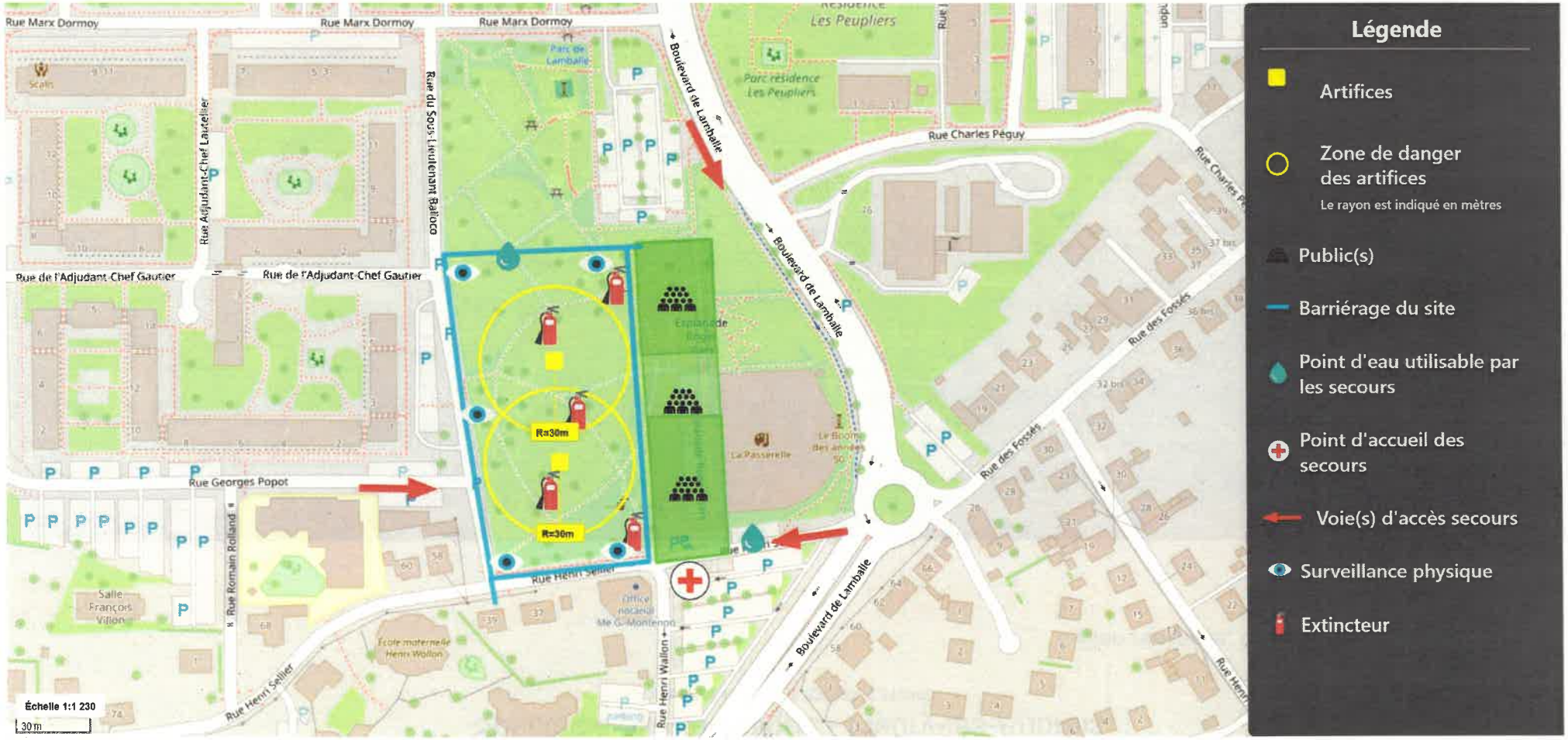
1 BAAVA rue Henri Sellier angle rue Henri Wallon.

PLAN DE SÉCURITÉ

Spectacle pyrotechnique - Fleury-les-Aubrais

Coordonnées GPS: 47.925225, 1.919942

Plan réalisé le: 05/10/2026



PLAN DE SÉCURITÉ

Spectacle pyrotechnique - Fleury-les-Aubrais

Coordonnées GPS: 47.925225, 1.919942

Plan réalisé le: 05/10/2026

